



AIKIDO CLUB

FRANCS-ARCHERS LAVAL

Bulletin d'inscription

SAISON 20__-20__

Merci de compléter en majuscules

Nom : Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone(s) :
Email (en majuscules) :

Autorisation parentale pour mineur

Je soussigné,
père, mère, tuteur de l'enfant

- l'autorise à pratiquer l'aïkido et à être licencié(e) auprès de la F.F.A.A.A.
- l'autorise, ne l'autorise pas ⁽¹⁾, à participer aux stages organisés par le club, la ligue, ou la fédération
- l'autorise, ne l'autorise pas ⁽¹⁾, à être véhiculé par une autre personne lors des déplacements incombant à la discipline pratiquée et dégage le club de toute responsabilité en cas de sinistre.
- autorise, n'autorise pas ⁽¹⁾ l'enseignant à prendre toute mesure jugée utile par lui-même en cas d'accident.

Lieu où doit être dirigé l'enfant (CHU, clinique, etc.)

- Je note que le forfait (70€ par enfant, 150€ par adulte) que je règle au club Aïkido des Francs Archers comprend les frais de licence, de fédération, de ligue, de club et des Francs Archers.
- Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'assurance proposées notamment concernant les garanties complémentaires (documents remis ou affichés)
- Je m'engage à fournir au club un certificat médical ou si j'en ai déjà fourni un de moins de 3 ans, à répondre au questionnaire de santé.
- J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur.
- J'autorise, je n'autorise pas ⁽¹⁾, le club à prendre dans le cadre des activités proposées, des clichés (photographies ou films) de l'adhérent concerné et à les publier sur le site internet du club ou dans la presse écrite.

Fait à

Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

(1) rayer les mentions inutiles

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion interne et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, par l'intermédiaire des membres de l'association ayant recueilli les présentes informations.